

15 juin 2023



La CADA organise son deuxième séminaire régional sur la transparence administrative à Clermont- Ferrand le 19 juin 2023

Souhaitant promouvoir le droit d'accès aux documents administratifs et l'open data, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) se déplacera dans trois régions en 2023. Après la Normandie en mars, l'institution a choisi la région Auvergne Rhône-Alpes pour son deuxième déplacement.

Autour de deux thématiques sur la transparence, cet événement sera l'occasion de donner la parole aux acteurs locaux investis dans ce domaine et d'échanger avec les autorités administratives autour de cette problématique (programme du séminaire : https://prodcada.ssi-gouv.fr/sites/default/files/programme_aura.pdf).

Le séminaire aura lieu le lundi 19 juin 2023 de 14h à 16h15 au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Les personnes responsables de l'accès aux documents administratifs, un réseau au service de la transparence

La nomination d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) est une obligation, prévue par l'article L. 330-1 du code des relations entre le public et l'administration. Elle s'impose à certaines autorités administratives comme les préfetures, les régions, les départements, les communes de dix mille habitants ou plus, les établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus, etc.

Les PRADA ont un rôle essentiel à jouer dans le droit d'accès aux documents administratifs exercé par les citoyens et pour la promotion de la transparence administrative. Interlocuteurs privilégiés des administrés souhaitant exercer ce droit, elles assurent la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elles sont désignées et la Commission d'accès aux documents administratifs. L'animation du réseau est une des priorités que s'est fixée la Commission.

Au 15 juin 2023, le réseau des PRADA compte 1873 correspondants répartis sur tout le territoire, dont **301** en région Auvergne Rhône-Alpes.

Répartition des PRADA en Auvergne Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Totaux
Mairies	6	4	4	1	7	11	10	0	10	24	4	11	92
Établissements publics territoriaux	13	6	6	4	7	15	5	6	9	11	6	16	104
Établissements publics hospitaliers	3	3	5	3	6	2	3	4	6	2	3	3	43
Conseils départementaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Conseil régional										1			0
Services de l'État	1	1	1	1	1	2	1	1	2	4	1	1	17
Établissements publics d'État						1	1		1	8	1		
Organismes privés chargés d'une mission de service public	1	1		2	1	2	2	1	2	5	2	1	20
Totaux	25	16	17	12	23	34	23	13	31	56	18	33	301

Open data, diffusion publique : quelles obligations pour les administrations et quels enjeux ?

Avec la loi pour « une République numérique » du 7 octobre 2016, la France a franchi un palier supplémentaire dans la transparence administrative en passant d'une logique de demande ponctuelle de communication, à une logique de mise à disposition spontanée de documents administratifs et de bases données élaborées par l'administration, afin d'en permettre l'exploitation et la valorisation par les bénéficiaires du droit d'accès. L'ouverture des données publiques (« open data ») est désormais devenue la règle.

Ainsi la publication en ligne de documents administratifs est devenue une modalité à part entière de communication d'un document administratif détenu ou reçu par une administration et les enjeux de l'ouverture des données publiques sont considérables.

Ils sont tout d'abord démocratiques, l'ouverture devant permettre une meilleure évaluation des politiques publiques, une transparence accrue de l'action publique et une meilleure efficacité des pouvoirs publics.

Ils sont également économiques, l'ouverture des données publiques devant stimuler la recherche et l'innovation. Ces données sont en effet aujourd'hui plus faciles à produire et exploiter. Le législateur, en contraignant les administrations, grandes productrices de données, à les rendre accessibles et réutilisables gratuitement, a souhaité que ces données puissent créer de la valeur et que chaque individu puisse se les approprier.

Cette ouverture doit cependant encore être encouragée.

À propos de la CADA

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs et aux archives publiques ainsi qu'à la réutilisation des informations publiques. Créée par la loi du 17 juillet 1978, la Commission est désormais régie par le livre III du code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Elle peut être saisie par les personnes (physiques ou morales) qui se sont vues opposer une décision défavorable en matière d'accès aux documents administratifs ou de réutilisation des informations publiques. La commission, réunie en collège, rend alors des avis. Elle peut également être saisie, à titre de conseil, par les administrations sollicitées en ces matières.

Le collège de la CADA est composé de **11 membres titulaires et 11 membres suppléants**. Il se réunit toutes les trois semaines, dix-sept fois par an, et examine **300 dossiers par séance**.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, son président est Bruno LASSERRE, Vice-président honoraire du Conseil d'État.



Chiffres 2022 ¹ :

Nombre d'entrées : **10478 dossiers reçus en 2022 (7908 demandes d'avis et 259 demandes de conseils)**
(en 2021 : 8417 et en 2020 : 6479)

Nombre de dossiers notifiés : **8526 avis et conseils rendus**
(en 2021 : 7842 et en 2020 : 7069)

La majorité des avis et conseils rendus par la Commission le sont dans un sens favorable à la communication des documents demandés ou à la réutilisation des informations publiques.

Ainsi, en 2022, 66 % avis ou conseils sont favorables ou partiellement favorables. Seuls 9% des avis et conseils rendus par la CADA en 2022 l'ont été dans un sens défavorable (À titre de comparaison, en 2021 la répartition était de 57 % d'avis favorables et 12 % d'avis défavorables).

Contact Presse

Caroline DREZE
caroline.dreze@cada.pm.gouv.fr
06 19 11 03 32

¹ Statistiques produites en avril 2023, données non consolidées.